Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2026_409
Feuillet n°236

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME
Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route,

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, le danger de chutes d'éléments de façade de la Villa Clair de Lune sur le chemin de la digue nord et sur une partie de l'aire de jeux digue nord et la nécessité de mettre en place un périmètre de sécurité,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer l'utilisation de cette aire de jeux ainsi que la circulation des véhicules et piétons sur ce chemin jusqu'à disparition du danger et de prendre des mesures afin de prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement des véhicules et des piétons sont interdits, considérés comme dangereux,

- *sur le chemin de la digue nord (compris entre l'aire de jeux et les résidences), le long de la Villa Clair de Lune*
- *à compter du 20 août 2026 jusqu'à disparition du danger.*

Article 2 : Une partie de l'aire de jeux digue nord (sur une surface de 25 m x 25 m) face à la Villa Clair de Lune est interdite, considérée comme dangereuse, à compter du 20 août 2026 jusqu'à disparition du danger.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire.

.../...

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 20 août 2026

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE



VU, le D.G.S.